



16ème législature

Question N° : 18306	De M. Louis Boyard (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Stages obligatoires des élèves de seconde générale et technologique	Analyse > Stages obligatoires des élèves de seconde générale et technologique.
Question publiée au JO le : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Louis Boyard interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les stages obligatoires des élèves de classe de seconde générale et technologique. Alors que la période de stage débute dans trois semaines, à peine 25 % des élèves auraient trouvé un stage d'après des sources syndicales qui se sont exprimés dans la presse. En effet, beaucoup d'élèves sont confrontés à d'importantes difficultés, en particulier ceux issus des lycées ruraux ou populaires. De manière générale, ces difficultés sont également renforcées par la concomitance de la période avec celle sur laquelle les étudiants font traditionnellement leurs stages. Et lorsque ces lycéens trouvent un stage, c'est souvent sans aucun rapport avec leurs centres d'intérêt ou projet professionnel. Cela est souvent le cas lorsque les familles ne disposent pas d'un réseau amical professionnel, comme le souligne Grégoire Ensel, président de la FCPE. Il lui demande si elle peut indiquer le pourcentage exact d'élèves de seconde n'ayant pas trouvé de stage pour cette année scolaire, ainsi que le pourcentage d'élèves exemptés par catégorie. Il souhaite par ailleurs savoir ce qu'elle entend faire face aux inégalités manifestement générées par ce dispositif mis en place par le Gouvernement.